

# ENSEMBLE, PROTÉGEONS L'EAU

*de notre territoire*



Site des Cressonnières, à Saint-Gratien



**siare**

Syndicat Intégré Assainissement et Rivière  
de la Région d'Enghien-les-Bains

## UN SERVICE PUBLIC ESSENTIEL

Le Syndicat Intégré Assainissement et Rivière de la région d'Enghien-les-Bains (SIARE) est un syndicat mixte créé le 5 juin 1929. Il est composé de 26 communes (à travers les établissements publics de coopération intercommunale), chacune étant représentée par deux élus titulaires et deux élus suppléants.

Près d'une quarantaine de collaborateurs répartis en trois pôles (Administratif, Technique, Environnement et Milieux Aquatiques) sont à votre service. Ils agissent au quotidien pour garantir la salubrité publique, préserver l'environnement et le cadre de vie.

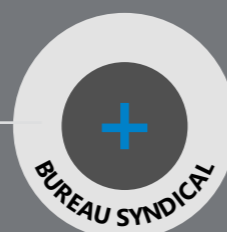
Un système d'astreinte permet d'intervenir 24h/24h, 7 jours sur 7, en cas d'urgence.

L'activité du SIARE est financée par différentes recettes : la redevance assainissement payée par les usagers via la facture d'eau potable, les contributions des EPCI\* (eaux pluviales) et la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

D'un point de vue juridique, le SIARE s'appuie sur l'ensemble des textes réglementaires en matière d'assainissement et de protection de l'Environnement. Le «Règlement de l'assainissement collectif syndical des eaux usées et des eaux pluviales», consultable sur notre site web, indique les prescriptions à respecter.

### Gouvernance :

52 délégués +  
52 suppléants  
désignés par les EPCI\* et  
les communes membres.



Président +  
14 vice-présidents élus  
parmi les membres  
du Comité.

### 5 missions principales



Gérer les réseaux d'eaux usées et pluviales



Protéger les milieux aquatiques



Prévenir les risques d'inondations



Encadrer les risques de pollution de l'eau, notamment les rejets d'eaux usées non domestiques (industriels et assimilés)



Sensibiliser aux enjeux environnementaux de l'eau

Le SIARE mène ses actions en étant résolument tourné vers le développement durable et avec la volonté de valoriser l'eau sur le territoire.

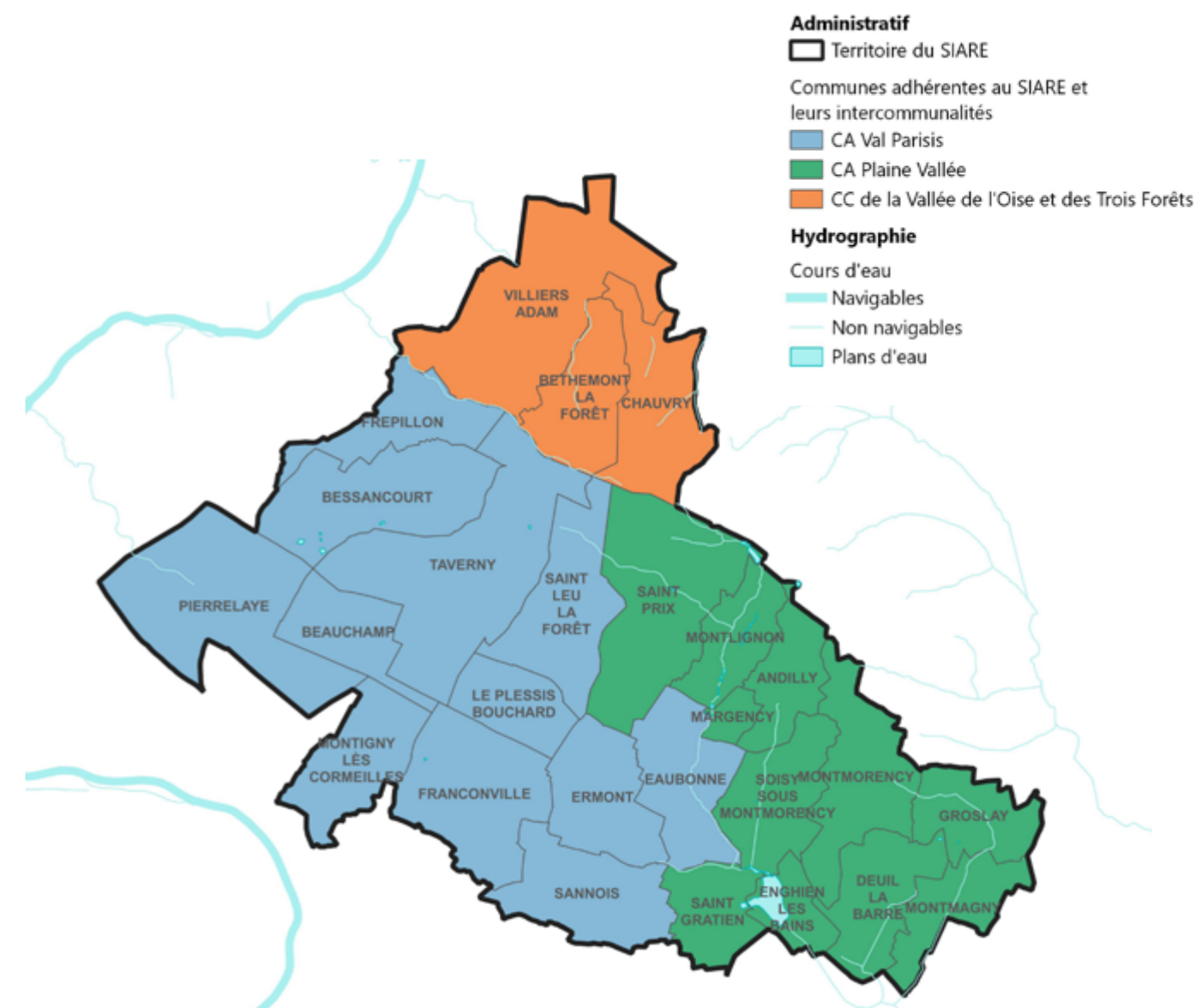
Par ailleurs, le syndicat agit dans le cadre du **SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer** (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) pour 17 communes de son territoire.

\*EPCI : établissements publics de coopération intercommunale

## LE TERRITOIRE DU SIARE : 26 COMMUNES

Administrativement, le SIARE est composé de **26 communes, des Communautés d'Agglomération Val Parisis et Plaine Vallée et de la Communauté de Communes Vallée de l'Oise et des Trois Forêts**, ce qui représente **environ 355 000 habitants**.

Sur ce territoire majoritairement urbain mais aussi rural et agricole, le SIARE fait face à différentes problématiques : pollution de l'eau, ruissellement des eaux de pluie, risque d'inondation, biodiversité en danger ... Le changement climatique nécessite des actions volontaristes pour rendre le territoire plus résilient. L'eau est une ressource vitale et fragile qu'il est indispensable de préserver.

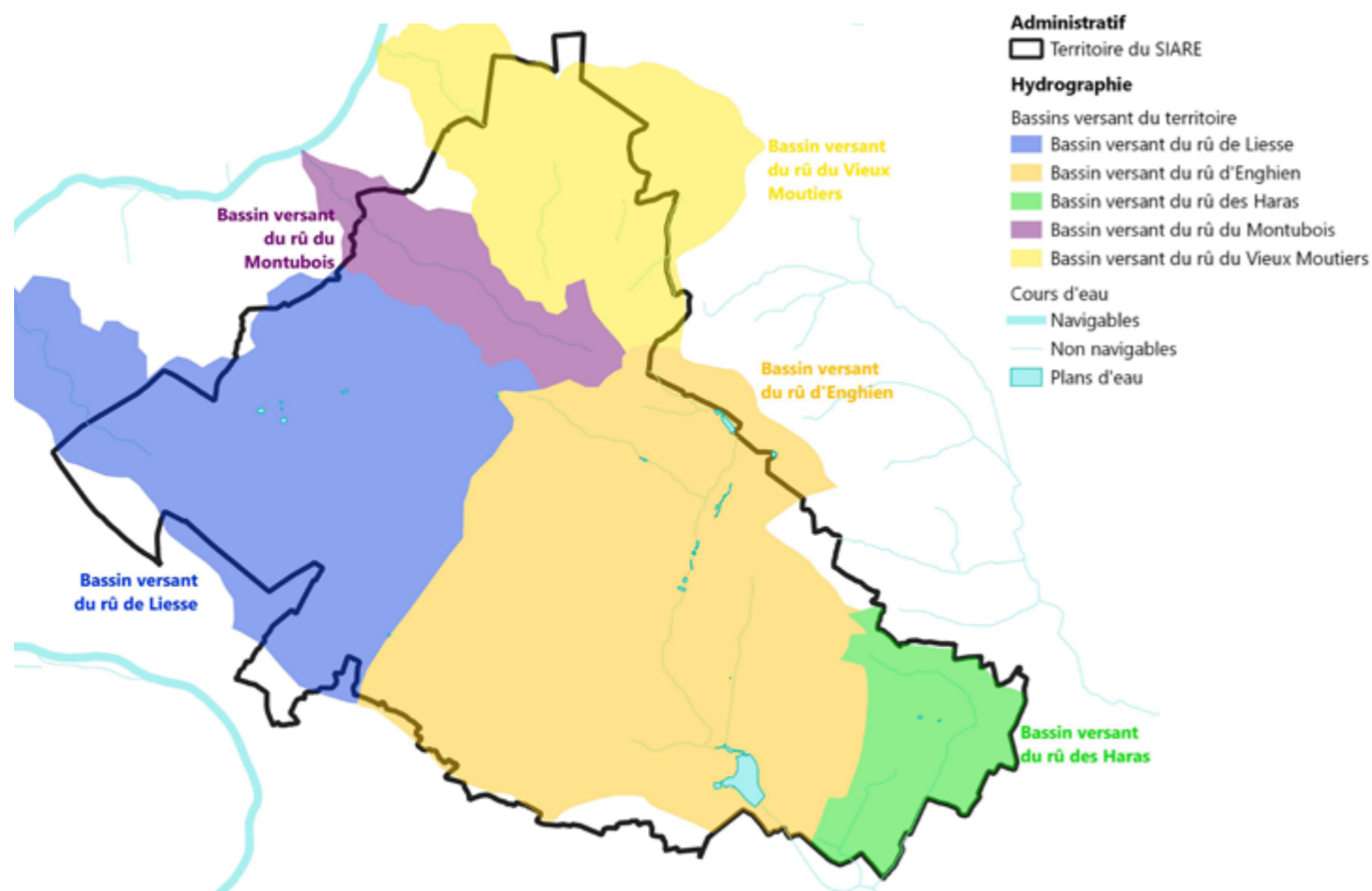


« L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. »

Article 1<sup>er</sup> de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 et L.210-1 du Code de l'Environnement.

## 5 BASSINS VERSANTS

Géographiquement, le SIARE s'étend sur **11 183 hectares** et comprend **cinq bassins versants\*** : le ru d'Enghien et le ru des Haras qui s'écoulent jusqu'à la Seine ; les rus de Liesse, du Montubois et du Vieux Moutiers qui se jettent dans l'Oise. Le lac d'Enghien-les-Bains est l'exutoire des eaux du bassin versant du ru d'Enghien avant qu'elles ne rejoignent la Seine.



### Des atouts exceptionnels à protéger



Le lac d'Enghien-les-Bains, station thermale unique dans la région



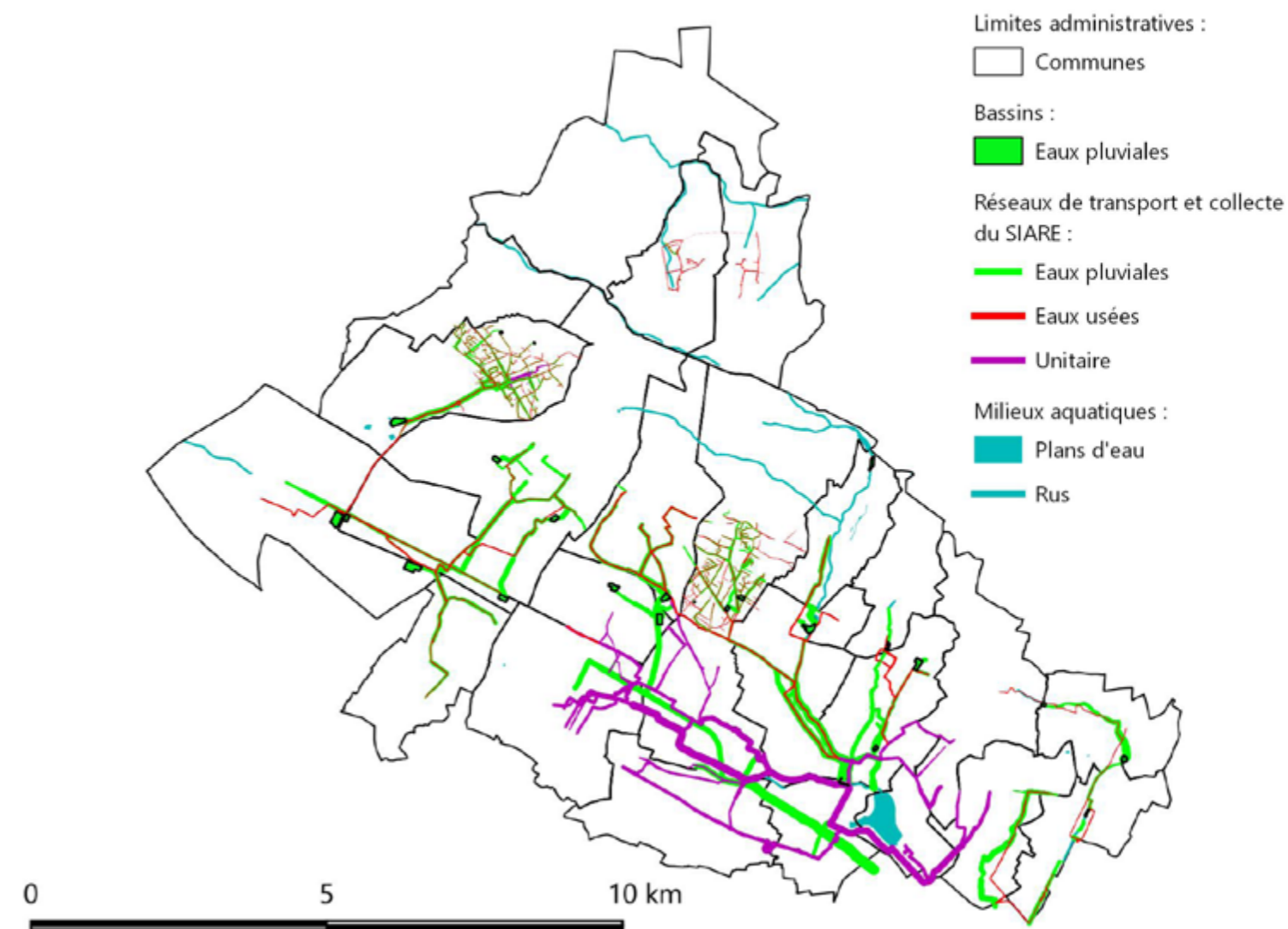
La forêt de Montmorency, classée forêt de protection



La vallée de Chauvry, site naturel classé

\*Un bassin versant est un espace, délimité par des lignes de crête (ligne de partage des eaux), dans lequel toutes les eaux (pluie, cours d'eau ...) s'écoulent naturellement vers un même point appelé exutoire (celui-ci peut être une rivière, un fleuve, un lac ...). Un bassin versant est une réalité géographique et hydrologique qui va au-delà des limites administratives des communes ou des départements.

## LES RÉSEAUX ET MILIEUX AQUATIQUES



### L'Histoire du SIARE

#### 1929 : Création du SIARE

12 communes adhérentes

Avec l'industrialisation et l'accroissement de la région parisienne, la pollution de la Seine devient alarmante. Le tout-à-l'égout qui se déverse dans le lac d'Enghien arrive à saturation. Le SIARE est créé pour assainir cette situation, une question d'hygiène et de salubrité publique.

#### 2013

**Une nouvelle compétence :** La maîtrise des eaux usées non domestiques pour réduire la pollution des milieux aquatiques

#### 2016 - 2017

**Mission supplémentaire** de collecte des eaux usées et pluviales pour les communes de Saint-Prix et Bessancourt.

#### 2017

**Une nouvelle compétence :** La GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) sur les 26 communes.

**2 nouvelles communes :** Béthemont-la-Forêt et Chauvry.

#### 2021

**26 communes au total** avec l'arrivée de Villiers-Adam

**Nouvelle dénomination :** le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Enghien-les-Bains devient le **Syndicat Intégré Assainissement et Rivière de la région d'Enghien-les-Bains**.

Il existe 2 systèmes d'assainissement :

## ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Avec 2 types d'évacuation des eaux :

- **Séparatif** (les eaux usées et pluviales circulent dans des canalisations distinctes) pour le bassin versant du ru de Liesse et du ru des Haras ainsi que la partie nord du bassin versant du ru d'Enghien.
- **Unitaire** (les eaux usées et pluviales circulent dans la même canalisation) pour la partie sud du bassin versant du ru d'Enghien.

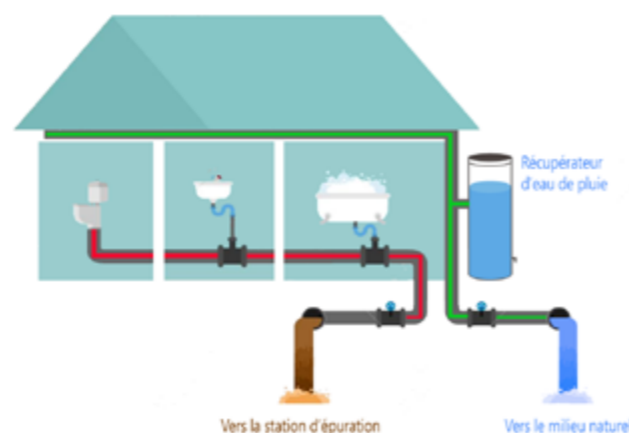
## ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Réseau d'assainissement privé non raccordé au réseau public (fosse septique, fosse toutes eaux, épandage...). Les communes de Béthemont-la-Forêt et Chauvry sont actuellement en assainissement non collectif, en attendant la construction d'une station d'épuration écologique (phyto-épuration) par le SIARE.

Réseau d'assainissement unitaire



Réseau d'assainissement séparatif



## Qui s'occupe de quoi en matière d'assainissement ?

### Les communautés d'agglomération ou communautés de communes :

- La collecte des eaux usées et pluviales
- La gestion de l'assainissement non collectif

### Le SIARE :

- Le transport des eaux usées et pluviales
- La collecte des eaux usées et pluviales de Bessancourt, Béthemont-la-Forêt, Chauvry et Saint-Prix
- La gestion de l'assainissement non collectif de Béthemont-la-Forêt, Chauvry et Saint-Prix

### Le SIAAP (Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne) :

- Le transport des eaux usées (à la sortie du réseau SIARE notamment)
- Le traitement des eaux usées avant leur rejet dans la Seine

## Invisibles mais indispensables !

<b>175 km</b>	de canalisations ayant un diamètre entre 200 mm et 3,5 m
<b>98 %</b>	de la population raccordée au réseau d'eaux usées
<b>4 000</b>	regards et puits d'accès
<b>23</b>	bassins de retenue des eaux pluviales avec une capacité de stockage maximum de 490 000 m <sup>3</sup>
<b>20</b>	déversoirs d'orage (système souterrain permettant, en cas de fortes pluies, de dévier les surplus de précipitations, afin de délester les réseaux d'assainissement unitaires et d'empêcher les inondations)
<b>1</b>	poste de relèvement des eaux usées (Équipement de pompage mettant sous pression les eaux afin de leur permettre de franchir un relief et de poursuivre leur écoulement)
<b>60</b>	ouvrages de décantation (fosses, chambres à sables, siphons ...)

Au fil du temps, les canalisations subissent des dégradations qui peuvent perturber le libre écoulement des eaux : encrassement, corrosion, fissures, obstructions, affaissements... C'est pourquoi, le SIARE surveille, nettoie, entretient et rénove régulièrement ses réseaux afin d'en assurer le bon fonctionnement.

Pour faire face aux évolutions démographiques et aux conséquences du changement climatique, le SIARE réalise également des études et si besoin des travaux, afin par exemple de créer de nouveaux bassins de stockage.



## Zoom sur la supervision

Le SIARE dispose d'un système de télésurveillance relié à plus de 150 sondes et capteurs installés sur les points stratégiques du réseau d'eaux usées et d'eaux pluviales. Ces dispositifs permettent de recueillir des informations comme le débit, la hauteur d'eau et la vitesse. Combinés à des alarmes, cela permet d'agir au plus vite en cas de dysfonctionnement et ainsi d'anticiper les débordements du réseau lors de fortes pluies.

## Une richesse environnementale

Depuis 2017, le SIARE exerce la compétence **GEMAPI - GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations** - et agit pour entretenir et protéger les milieux aquatiques. Ces derniers prennent différentes formes : cours d'eau, plans d'eau, étangs, lacs mais aussi les zones humides et les nappes souterraines. L'ensemble constitue un éco-système jouant un rôle essentiel dans la préservation de la biodiversité et dans la prévention des inondations.

### Les rus

**8 cours d'eau s'écoulent à ciel ouvert sur près de 30 km** : le ru du Vieux-moutier (composé du ru des Glaises et du ru des Coutumes), le ru du Montubois, le ru de Bessancourt, le ru de Liesse : des affluents de la rive gauche de l'Oise et sous affluents de la Seine ; le ru d'Enghien (composé du ruisseau du Petit Moulin et du ru de Corbon formant le ru de Montlignon), le ru d'Andilly, le ru du Grand Gril, le ru des Haras : des affluents de la Seine. Le SIARE agit pour garantir le libre écoulement de l'eau et favoriser le bon état écologique du milieu.



Ru de Corbon



Ru de Liesse



Ru de Montlignon



Ru du Montubois



Ru de Bessancourt



Ru du Vieux-Moutiers



Ru de Montlignon



Ru des Haras



Zone humide à Montlignon

### Les zones humides

Les zones humides sont des éco-systèmes, où la présence de l'eau est permanente ou temporaire, et qui peuvent prendre différentes formes : marais, tourbière, forêt alluviale, prairie ...

Il est essentiel de les protéger car les services qu'ils nous rendent sont inestimables : protection contre les sécheresses et les inondations, préservation de la biodiversité, îlots de fraîcheur en ville, recharge des nappes phréatiques, absorption du carbone, filtration des polluants de l'eau ...

Malheureusement, elles sont en danger : dans le monde, 85 %\* des zones humides existantes au XVIII<sup>ème</sup> siècle ont disparu. Sur notre territoire très urbanisé, ces espaces naturels représentent un enjeu majeur, c'est pourquoi le SIARE met en place un plan d'action pour les préserver.

### La ripisylve

La végétation bordant les milieux aquatiques, appelée ripisylve, joue un rôle primordial pour l'eau et l'environnement. Elle permet de :

- dépolluer l'eau par une action d'épuration
- limiter son réchauffement (et donc la prolifération d'algues) en instaurant un ombrage
- favoriser la biodiversité en offrant un refuge à différentes espèces
- prévenir les risques d'inondation en ralentissant les écoulements et en limitant l'érosion

Une ripisylve de qualité accueille des espèces végétales telles que le roseau commun, l'iris des marais, le jonc, le carex, la massette ...



Site des Cressonnières à Saint-Gratien



Zone humide à Béthemont-la-Forêt



Bassin des Huit arpents à Andilly

<b>Consulter le Règlement de l'assainissement collectif syndical des eaux usées et des eaux pluviales</b>	En ligne : siare95.fr
<b>Demander un raccordement au réseau d'assainissement *</b>	Demande en ligne : siare95.fr/vos-demarches/de-marches-en-ligne.html
<b>Demander un diagnostic de conformité des eaux usées et pluviales *</b>	Information : conformite@siare.net 01 30 10 60 70
<b>Demander une subvention pour effectuer des travaux de mise en conformité *</b>	
<b>Signaler un sinistre (pollution, incident ...)</b>	01 30 10 60 70
<b>Se renseigner sur la gestion des eaux pluviales à la parcelle</b>	Consulter le guide pratique info@siare.net
<b>Obtenir des conseils pour bien entretenir le cours d'eau qui passe sur votre propriété</b>	Consulter le guide pratique environnement@siare.net
<b>Consulter en temps réel le taux de remplissage des bassins de retenue</b>	<a href="https://bassins.siare95.fr">https://bassins.siare95.fr</a>

\*uniquement pour les villes de Bessancourt, Béthemont-la-Forêt, Chauvry et St Prix, pour les autres communes, veuillez contacter votre communauté d'agglomération Plaine Vallée ou Val Parisis.

### 1 Jeter ses déchets dans les poubelles !

**A la maison, ne jetez pas dans vos éviers, lavabos et toilettes :**

Produits chimiques : peintures, vernis, plâtres, ciments, colles, solvants, acides, huiles de vidanges, restes de désherbants ou d'engrais utilisés pour le jardinage ....



Lingettes, serpillières, chiffons, protections périodiques, préservatifs, rouleaux de papier toilette ...

Le risque : **perturber le bon fonctionnement des réseaux d'assainissement en bouchant ou en abîmant les canalisations et installations.**

Médicaments et produits de laboratoire qui ne sont pas filtrés en station d'épuration ; les résidus se retrouvent alors dans le milieu naturel, ce qui pollue l'eau et perturbe la faune et la flore aquatique.

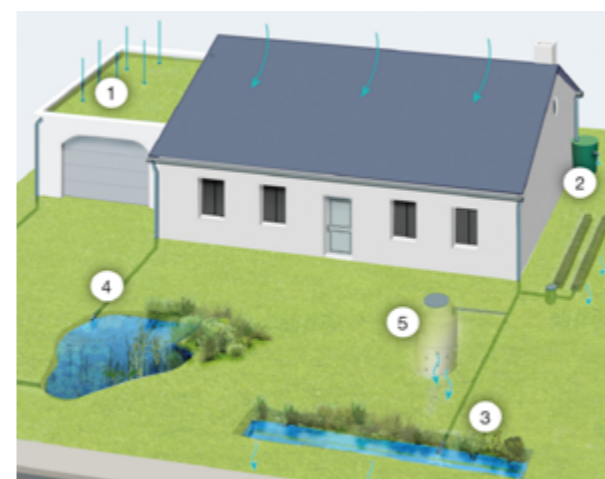
**Tout ce qui est jeté dans la rue peut atterrir dans le milieu naturel !** C'est pourquoi, il est important de :



Ne pas jeter de déchets dans la rue (mégots, canettes, papiers ...) : quand il pleut, ils se retrouvent dans les canalisations d'eaux pluviales qui les rejettent directement, sans traitement, dans le milieu naturel

Ne pas laver sa voiture devant chez soi. Allez dans une station de lavage équipée de dispositifs de pré-traitement, appelés séparateurs à hydrocarbures.

### 2 Gérer l'eau de pluie à la parcelle



Dans les zones urbaines, la pluie ne peut pas s'infiltrer à cause des revêtements perméables bétonnés ou goudronnés, ce qui provoque : ruissellement, saturation des réseaux d'eaux pluviales en cas de fortes pluies, îlots de chaleur ... Pour remédier à ces problématiques, l'eau de pluie doit être gérée à la parcelle : **chaque goutte de pluie doit pouvoir s'infiltrer dans le sol au plus près de là où elle est tombée.**

Il existe de nombreuses solutions simples et esthétiques à mettre en œuvre chez vous, en fonction de la nature de votre terrain : toiture végétalisée (1), noue (3), bassin paysager inondable (4), puits d'infiltration (5), revêtements perméables (pavés drainants, gravillons, dalles engazonnées) ... Les récupérateurs (2) permettent également de gérer les eaux pluviales à la parcelle en vue de les ré-utiliser pour l'arrosage ou les sanitaires. Certaines collectivités proposent des aides pour leur installation.

### 3 Vérifier ses branchements

Sans le savoir, les canalisations d'eaux usées de votre habitation sont peut-être raccordées par erreur au réseau public d'eaux pluviales. C'est ce qu'on appelle un mauvais branchement et cela occasionne une pollution chronique des milieux aquatiques. La seule manière de vérifier : **effectuer un diagnostic de conformité** (obligatoire en cas de vente immobilière). Si celui-ci est non-conforme, vous devrez effectuer des travaux, pour lesquels vous êtes susceptible de recevoir une subvention financière.

**Pour connaître davantage de bonnes pratiques, RDV sur notre site Internet, rubrique « Le SIARE vous informe » -> « Les bonnes pratiques eau et assainissement ».**

### Sensibilisation à la protection de l'eau

Le SIARE développe des actions de sensibilisation aux enjeux de l'eau, notamment en direction des enfants. Des ateliers pédagogiques sont proposés en classe, en attendant l'ouverture en 2026 de la **Maison de l'Eau**, à Saint-Gratien. Ce lieu permettra d'accueillir un large public, enfants et adultes, autour d'ateliers pédagogiques, expositions, conférences, formations, séminaires ...

## CONTACT

1 rue de l'Égalité  
95230 Soisy-sous-Montmorency  
Tél. : 01 30 10 60 70  
info@siare.net  
<https://siare95.fr/>



### LE SIARE VOUS INFORME

Le SIARE édite « Le Petit Collecteur », un magazine semestriel distribué dans toutes les boîtes à lettres du territoire. Si vous ne le recevez pas, n'hésitez pas à nous le signaler : [service.communication@siare.net](mailto:service.communication@siare.net).

Abonnez-vous à notre newsletter via notre site web.